

# **Actualisation du bilan de concertation volontaire**

**sur le projet de parc photovoltaïque avec activité agricole de Saint-Hilaire-la-Treille**

*Mai 2026*

## Introduction

Une démarche de concertation et d'information a été initiée, à destination des citoyens et des acteurs locaux, dans le cadre du projet photovoltaïque.

Un premier bilan de concertation a été intégré dans le dossier de demande de permis de construire du projet photovoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille, déposé le 30/12/2022 en mairies de Saint-Hilaire-la-Treille et Mailhac-sur-Benaize.

L'instruction du projet est en cours, et une enquête publique a lieu du 15 juin 2026 au 17 juillet 2026.

Le présent document a vocation à présenter les actions supplémentaires menées à l'initiative du maître d'ouvrage - la SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille, détenue à 100% par EDF power solution (nouveau nom d'EDF Renouvelables depuis juin 2025) durant la phase d'instruction. De plus, la poursuite de l'information auprès des habitants relève d'un engagement pris durant la phase de développement du projet.

Le dispositif d'information et de concertation volontaire mis en place s'est déroulé en dehors du cadre de la concertation préalable régie par l'article L121.16 du Code de l'Environnement.

## Table des matières

Introduction.....	2
Engagement de modification de certaines parcelles du projet .....	5
Poursuite des échanges et des travaux avec le collectif d’agriculteurs et les élus du territoire .....	6
Poursuite des échanges avec le collectif d’agriculteurs : Mise en place d’un comité de pilotage (COPIL) avec les agriculteurs et les élus.....	6
Intervention en conseil municipal des deux communes en 2025.....	8
Un travail avec les communes sur des mesures d’accompagnements complémentaires.....	9
Enrichir le projet par des mesures d’accompagnement .....	9
Travailler les mesures d’accompagnement avec les élus pour qu’elles fassent sens pour le territoire .....	9
Echanges avec les habitants proches .....	10
Conclusions et engagements issus de ces échanges.....	11
Information aux habitants dans le cadre de la concertation continue .....	11
Information aux habitants via les bulletins municipaux .....	13
Poursuite des échanges avec les acteurs du territoire .....	13
Echanges avec la Chambre d’Agriculture 87 .....	13
Echange avec la fédération de chasse concernant les enjeux cynégétiques (enjeux liés à la chasse) .....	14
Echanges avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur les données environnementales .....	14
Les enseignements tirés .....	15
Des mesures d’accompagnement complémentaires.....	15
Les engagements pour la suite.....	16
1. ANNEXES.....	17
Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion de concertation avec les riverains du projet .....	18
Annexe 2 : Lettre d’information .....	21

Annexe 3 : Bilan de concertation .....	23
Annexe 4 : Informations intégrées ou associées au bulletins municipaux de 2025 des communes de Saint-Hilaire-La-Treille et Mailhac-sur-Benaize .....	25

## Engagement de modification de certaines parcelles du projet

Depuis 2019, des échanges ont eu lieu avec les habitants proches du site (cf partie 4).

Ces échanges ont abouti à des engagements de la part d'EDF Power Solutions et du collectif d'agriculteurs de modifier une partie de la zone d'implantation initialement prévue.

En effet, certaines parcelles au nord du site seront retirées du projet.



Design déposé	Engagement à retirer de la point nord du parc
---------------	---

Cette modification impliquera :

- Une diminution de la surface du projet de 3.5 ha
- Une diminution de la puissance du projet de 2.4 MWc Une diminution de l'énergie produite correspondant à la consommation électrique de 1250 habitants

Le design présenté dans le dossier déposé est donc différent du projet envisagé. EDF power solutions et le collectif d'agriculteurs ont choisi de s'engager à modifier le design après l'enquête publique pour ne pas retarder l'instruction et permettre de prendre en compte d'autres remarques qui seraient soulevées par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique. La faisabilité de cette modification a été discutée avec les services de l'Etat en charge de l'instruction du dossier.

## Poursuite des échanges et des travaux avec le collectif d'agriculteurs et les élus du territoire

### Poursuite des échanges avec le collectif d'agriculteurs : Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) avec les agriculteurs et les élus

De nombreux échanges ont eu lieu avec le collectif d'agriculteurs depuis le dépôt du projet afin de :

- Maintenir l'échange d'information au sein du collectif et avec EDF power solutions
- Echanger sur les sujets qui sont apparus depuis le dépôt du projet
- Maintenir une dynamique

Pour ce faire, des échanges réguliers entre le collectif d'agriculteurs, les maires des deux communes et EDF power solutions se sont poursuivis depuis le dépôt du dossier auprès des services de la préfecture.

Un comité de pilotage a été mis en place à partir de mi-2023 afin de structurer ces échanges et d'assurer la régularité nécessaire au suivi du projet.

En complément, à partir de 2025, EDF power solution et le collectif ont été accompagnés par un cabinet de concertation spécialisé sur le volet agricole afin d'apporter une structuration complémentaire.

L'ensemble des échanges sont recensés dans un tableau ci-dessous : 13 réunions de comité de pilotage ont eu lieu pour traiter différents sujets :

Date du COPIL	Sujets travaillés	Participants
<b>30/08/23 + 31/08/23 + 20/09/23</b>	Pratiques agricoles de chaque exploitant	Collectif d'Agriculteur + EDF power solutions
<b>20/09/23</b>	Préparation de la réunion de concertation avec les riverains+ point d'actualité projet	Collectif d'agriculteurs + 2 maires + membres des conseils municipaux + EDF power solutions
<b>21/12/23</b>	Préparation au temps de concertation riverains, projet agricole, cadre règlementaire, sécurisation foncière, recrutement jeune agriculteur	Collectif d'agriculteurs + Elus + EDF power solutions
<b>31/01/24</b>	Avancement de l'instruction + échange sur la sécurisation foncière	Collectif d'agriculteurs + EDF power solutions
<b>16/02/24</b>	Visite d'une Bergerie à Nexon	2 membres du collectif d'agriculteurs + EDF power solutions
<b>02/07/24</b>	Avancement instruction + 1 <sup>er</sup> atelier définition projet agricole	Collectif d'agriculteurs + EDF power solutions
<b>24/10/24</b>	Atelier de travail sur l'exploitation agricole dans le cadre du projet	Collectif d'agriculteurs + EDF power solutions
<b>22/11/24</b>	Sécurisation foncière + activité agricole sous panneaux	2 membres du collectif d'agriculteurs + Chambre d'agriculture + EDF power solutions
<b>19/01/25</b>	Restitution atelier de travail sur l'exploitation agricole	Collectif d'agriculteurs + EDF power solutions
<b>20/01/25</b>	Avancement du projet + prochaines échéances + retombées économiques	Collectif d'agriculteurs + maires + conseils municipaux + EDF power solutions
<b>Juillet 2025</b>	Echange entre le cabinet de concertation agricole et les agriculteurs pour faire un point d'étape sur le projet	Cabinet de concertation agricole + membres du collectif + EDF power solutions

<b>20/11/25</b>	Atelier de restitution des derniers échanges, point d'avancement et actualités du projet, notamment en vue de l'enquête publique	Cabinet de concert + membres du collectif + EDF power solutions
<b>09/04/2026</b>	Réunion avec le collectif pour échanger sur les actualités du projet, l'enquête publique et temps terrain pour parler de l'exploitation sous panneaux	Collectif d'agriculteurs + cabinet de concertation agricole + EDF power solutions

## Intervention en conseil municipal des deux communes en 2025

En janvier 2025, dans le cadre de la dernière phase d'instruction, le COPIL est intervenu après les deux conseils municipaux de St-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize pour :

- Tenir à jour les élus des avancées de l'instruction du projet
- Donner de la visibilité sur les grands temps de 2025
- Echanger sur les besoins d'information nécessaire du territoire
- Echanger sur les renforcements des mesures d'accompagnement prévues sur le projet

Environs 15 élus étaient présents à cette présentation.

## Echange post-élection avec les maires (ré)élus en mars 2026

A la suite des élections municipales de mars 2026, EDF power solutions s'est entretenu le 8 avril 2026 avec le nouveau maire de Saint-Hilaire-La-Treille et la maire réélue de Mailhac-sur-Benaize, pour assurer la transmission des informations et des actualités du projet aux nouveaux conseils municipaux.

## Un travail avec les communes sur des mesures d'accompagnements complémentaires

### Enrichir le projet par des mesures d'accompagnement

Le projet de Saint-Hilaire-la-Treille a été initié en 2019 dans un contexte réglementaire différent de celui d'aujourd'hui concernant les projets d'énergie renouvelables. Il a été déposé avant la publication de la loi APER et de ses décrets d'application.

Le projet de Saint-Hilaire-la-Treille avait pour ambition de répondre aux besoins des agriculteurs et de permettre au territoire de bénéficier de retombées économiques et fiscales.

Depuis, plusieurs échanges avec les parties prenantes ont soulevé l'intérêt et la possibilité d'ajouter des mesures d'accompagnement au projet afin que celui-ci bénéficie au territoire à plusieurs échelles et que le projet soit réfléchi en tant que projet de territoire.

### Travailler les mesures d'accompagnement avec les élus pour qu'elles fassent sens pour le territoire

EDF Power Solutions et les élus des deux communes se sont réunis en ateliers pour identifier les mesures d'accompagnement les plus pertinentes pour le territoire.

Ces ateliers ont eu lieu les 1er octobre 2025 et 11 décembre 2025.

Il est à noter que les mesures d'accompagnements sont encadrées juridiquement. EDF power solutions a donc, dans une première phase, exposé le cadre réglementaire de ces mesures. Puis les élus et EDF Power Solutions ont engagé une réflexion pour faire émerger des mesures qui fassent sens pour le territoire.

Ce travail a permis de conclure sur l'intérêt des mesures suivantes qui ont été budgétées par EDF power solutions dans les compléments apportés au dossier :

- A la mise en service de la centrale, déploiement de bons Energie à destination des habitants de Saint-Hilaire-La-Treille et de Mailhac-sur-Benaize pendant une durée de 5ans. Cette mesure s'applique aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires sans condition de ressources et sans changement de fournisseur d'énergie.

## Echanges avec les habitants proches

Au mois de septembre 2023, les élus de St Hilaire et de Mailhac ont été sollicités par les habitants du hameau de la Tâche. Ils demandaient des informations sur le projet et ont fait part de leur inquiétude sur plusieurs aspects du projet, notamment la proximité de certaines parcelles du projet avec leurs habitations.

### De nombreux échanges individuels et collectifs

EDF power solutions a directement pris contact avec ces habitants pour mieux cerner la situation. Plusieurs réunions et déplacements sur le terrain ont eu lieu :

Date de réunion	Participants	Sujets abordés	Engagements pris
<b>31/08/23</b>	Rencontre sur le terrain – Riverains habitant au hameau de La Tâche	Impact paysager	Poursuite des échanges avec les riverains
<b>20/09/23</b>	Rencontre sur le terrain – Riverains habitant au Moulin de la Tâche	Impact Paysager	Prise de vue pour photomontage
<b>02/10/23</b>	Poser le contexte du projet et acter une décision commune sur le maintien/retrait de parcelles	Riverains + Maire + Collectif d’Agriculteur	Etude des scénarii : 1/ retrait des parcelles 2/ maintien de parcelles
<b>13/11/23</b>	Rencontre riverains sur le terrain - bilatéral	Covisibilité du parc	Prise de vue pour photomontage
<b>21/12/23</b>	Elus + collectif + CA 87	Retrait ou maintien des parcelles au nord du projet	Retrait des parcelles au nord du projet
<b>26/02/24</b>	Riverains + Elus (maires des communes + représentant Com Com Haut Limousin en Marche + Collectif d’Agriculteur	Restitution de l’analyse de retrait des parcelles	Retrait des parcelles nord du projet

Les supports des différentes présentations à l’attention des riverains des hameaux de la tâche sont tenus à disposition du commissaire enquêteur.

Depuis les premiers échanges, le dialogue a été maintenu avec les habitants de la Tâche jusqu’à l’enquête publique.

## Conclusions et engagements issus de ces échanges

A la suite de ces échanges, des engagements ont été pris, d'une part par EDF Power Solutions et le collectif d'agriculteur, d'autre part par les habitants :

- Les parcelles discutées, les plus proches des habitations seront supprimées. Ces modifications feront l'objet d'un permis de construire modificatif une fois le projet autorisé.
- Dans le cadre des mesures de réduction du projet, il est prévu le renforcement et la plantation de haies. La mise en œuvre de cette mesure pourra faire l'objet d'échange et de sorties terrain avec les habitants pour identifier les emplacements exacts ainsi que les essences qui seront plantées. Une réunion de partage de savoir-faire, avec des agriculteurs du collectif ayant planté des haies sur ses parcelles, sera organisée avec les habitants.

Le compte-rendu des échanges entérinant le retrait des parcelles nord du projet est présent en annexe 1.

## Information aux habitants dans le cadre de la concertation continue

### Rappel de la concertation amont

Avant le dépôt du dossier, le projet a fait l'objet d'une concertation territoriale amont, menée en lien étroit avec les deux communes concernées par le projet. Ci-dessous ses grandes échéances :

- Information et échanges avec les conseils municipaux qui ont abouti à des délibérations :
  - De la commune de Saint-Hilaire-La-Treille le 3 décembre 2019 ;
  - De la commune de Mailhac-sur-Benaize le 22 janvier 2020.

S'en est suivi le 12 mai 2021 une réunion d'information plus précise sur les avancées du projet à destination des conseillers municipaux le 12 mai 2021 en présence des agriculteurs et des bureaux d'étude.



A noter que le projet ne s'est finalement pas poursuivi sur la commune d'Arnac-la-Poste comme précisé dans le bilan de concertation disponible dans le dossier déposé.

- Deux ateliers de concertation grand public ont ensuite été organisés les 11 et 18 octobre 2021.

Afin de communiquer sur leur tenue, 1000 plaquettes ont été imprimées (cf annexe 2) réparties de la manière suivante :

- 500 exemplaires pour la commune d'Arnac-la-Poste ;
- 200 exemplaires pour la commune de Mailhac-sur-Benaize ;
- 300 exemplaires pour la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

La diffusion des plaquettes a été réalisée par boitage dans les communes par les élus courant septembre 2021 soit 15 jours avant le démarrage des ateliers. Elles ont par ailleurs été mises à disposition en mairie.

Enfin, un bilan de concertation a été diffusé en novembre 2021 (cf annexe 3)

Après le dépôt du dossier, le projet était donc connu de la majorité des habitants. Le lien avec les agriculteurs et les élus du territoire ont permis de répondre aux sollicitations qui se sont présentées après le dépôt du dossier, notamment celle des habitants de la Tâche en septembre 2023.

## Information aux habitants via les bulletins municipaux

En janvier 2025, le comité de pilotage a identifié la nécessité de tenir informée la population, des avancées de l'instruction du projet et des dernières étapes à venir dans l'année.

Un article dans les bulletins municipaux de début d'année des deux communes a été publié. Ces bulletins de début d'année sont des documents lus par une grande majorité des habitants, ce qui permettait une large information. L'article est référencé en annexe 4.

Ces articles ont permis aux habitants de se rappeler le projet, d'en connaître l'avancement et d'être informés de l'enquête publique à venir. Les contacts du chef de projet ont été indiqués pour permettre à tous, de demander des informations complémentaires au besoin.

Depuis leur publication, il n'y a pas eu de demande ou de retour auprès des élus, du collectif d'agriculteurs ou auprès d'EDF Power Solutions.

## Poursuite des échanges avec les acteurs du territoire

### Echanges avec la Chambre d'Agriculture 87

De nombreux échanges ont eu lieu avec la chambre d'agriculture après le dépôt du dossier, pour consolider plusieurs sujets liés au projet agricole :

Date	Sujet des échanges	Participants
08/12/23	Sécurisation foncière	CA 87 + 2 membres du collectif d'agriculteurs
21/12/25	Sécurisation foncière + recrutement des jeunes agricultures + projet agricole	CA 87 + collectif d'agriculteurs
22/11/24	Bail + projet agricole	CA 87 + 2 membres du collectif d'agriculteurs
30/01/25	Recrutement des jeunes agricultures	CA 87 + 2 membres du collectif d'agriculteurs
21/05/25	Sécurisation foncière + échange sur le recrutement des 2 jeunes agriculteurs indiqués dans le projet agricole+ projet agricole	Directrice CA 87
03/09/25	Recrutement des jeunes agricultures en remplacement d'Olivier Pagnat	Responsable répertoire départ-installation CA 87

Concernant l'installation des Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'Agriculture 87 accompagne les démarches de recrutement qui sont en cours.

## Echange avec la fédération de chasse concernant les enjeux cynégétiques (enjeux liés à la chasse)

Les communes de Saint-Hilaire-La-Treille et Mailhac-sur-Benaize possèdent deux ACCA (associations communales de chasse agréées) qui ont toutes les deux été contactées préalablement au dépôt du dossier dans le cadre de la concertation volontaire.

La fédération de chasse s'est rapprochée d'EDF power solution à la suite du passage en CDPENAF. Une démarche d'échanges a alors été engagée, permettant d'assurer la cohabitation entre le parc photovoltaïque et les activités de chasse.

Plusieurs réunions ont donc eu lieu :

Date	Sujet des échanges	Participants
<b>22/11/23</b>	Présentation du projet et de la FDC 87	
<b>31/01/24</b>	Proposition de mesures à mettre en place en lien avec le projet photovoltaïque	
<b>23/04/25</b>	Lancement étude cynégétique par la FDC87	
<b>21/07/25</b>	Transmission de l'étude cynégétique	
<b>07/11/25</b>	Retour d'EDF ps sur l'étude cynégétique	

## Echanges avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur les données environnementales

Une réunion a eu lieu le 13/03/25 avec la LPO et EDF power solutions afin d'échanger sur plusieurs sujets environnementaux connus de la zone et faisant l'objet d'une attention particulière de la part de la LPO. En effet, EDF power solutions a également un projet éolien dans la zone, mis à l'arrêt du fait de la présence proche de la cigogne noire, une espèce protégée.

Les parties ont convenu de travailler en transparence et de mutualiser les données terrain recueillies. Les échanges sur le sujet cigogne noire seront poursuivis dans les mois à venir et un nouveau temps d'échange sera prévu fin 2026 – début 2026.

## Les enseignements tirés

Les temps de concertation continus ont permis de renforcer le projet sur plusieurs aspects :

- Avec les agriculteurs, les multiples échanges ont servi à maintenir et consolider la dynamique du collectif autour du projet agricole durant l’instruction et de remplir des conditions nouvelles qui se sont appliquées sur le projet au fil des mois (sortie du décret encadrant les projets agriPV, évolution des situations des agriculteurs, ...).
- Avec les habitants proches, elle a permis de compléter l’information et surtout de créer des temps d’échanges avec les habitants proches et prendre en compte des enjeux qui n’avaient pas encore été pris en compte.
- Avec les élus, les temps de concertation continus ont permis d’aller plus en profondeur dans l’intérêt du projet pour le territoire.
- Les échanges avec les acteurs du territoire ont renforcé l’intégration du projet dans le territoire.

## Des mesures d’accompagnement complémentaires

La concertation continue a ainsi permis :

Au travers des échanges avec les élus :

- D’élargir l’intérêt du projet à différentes échelles du territoire via des mesures d’accompagnement complémentaires : mise en place de bons énergie à la mise en service du projet

Au travers des échanges avec le collectif d'agriculteur :

- D’anticiper, via des engagements, des évolutions du projet afin de mieux répondre aux enjeux liés aux attentes nouvelles du projet agricole :
  - Mieux comprendre les enjeux de l’exploitation agricole sous panneaux
  - Accompagner financièrement et techniquement l’installation des futurs jeunes agriculteurs et des exploitants déjà en place

Au travers des échanges avec les riverains :

- D'anticiper, via des engagements, des évolutions du projet afin de mieux répondre aux enjeux locaux :
  - Engagement de suppression de parcelles à l'extrémité nord du projet
  - Engagement de renforcement du réseau de haies autour du projet

## Les engagements pour la suite

EDF Power solutions et le collectif d'agriculteur s'engagent à poursuivre des temps d'informations et d'échanges :

- A l'attention des riverains du site (notamment pour préparer la phase chantier mais aussi en phase d'exploitation une fois la centrale en fonctionnement) ;
- À l'attention des habitants, pour informer régulièrement sur l'avancement du projet, ... ;
- A l'attention des futurs exploitants du parc, pour adapter si besoin les pratiques agricoles sous panneaux ;
- A l'attention des acteurs institutionnels, la recherche d'entreprises compétentes dans la région pour participer à la phase chantier sera notamment engagée ;
- La poursuite des échanges engagés avec les acteurs locaux comme la LPO et les associations de chasse locales

# 1. ANNEXES

# Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion de concertation avec les riverains du projet



## Projet agrivoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille Compte rendu de la réunion du 26 février 2024

La réunion s'est déroulée au sein de la mairie de Saint-Hilaire-le-Treille le 26 février 2024 entre 18h30 et 20h30. Elle a rassemblé des représentants de la communauté de communes du Haut Limousin En Marche (CC HLM), des membres du collectif Sol'Ouailles, des riverains des hameaux de La Tâche, Le moulin de la tâche et Le peu de la tâche ainsi que des représentants d'EDF Renouvelables.

Elle fait suite à la réunion d'échange du 2 octobre 2023 à Mailhac-sur-Benaize.

### Objectif de la réunion :

Plusieurs habitants de La Tâche et du Moulin de la Tâche ont souhaité que l'implantation du projet soit revue. Les habitants ont demandé à ce que certaines parcelles soient retirées du projet pour des raisons de proximité avec leur habitation. Soucieux des revendications et du dialogue avec le territoire, les élus, les agriculteurs du collectif Sol'Ouailles et Edf-renouvelables ont conduits plusieurs rendez-vous et réunions pour trouver un terrain d'entente concernant l'éloignement entre le projet et les habitations, puis ont étudié la faisabilité de la demande entre octobre 2023 et février 2024. La réunion a eu pour objectif de faire un retour officiel sur la faisabilité du retrait.

### Personnes présentes :

En présentiel :

- Elus : Gilles Reynaud (conseiller communautaire et vice-président de la CC HLM en charge du développement durable, Odile Berger maire de Saint Hilaire la Treille, Ginette Imbert, Maire de Mailhac sur Benaize.
- Sol'Ouailles : Loïc Bilger, Patrick Soulat, Joël Merveille, agriculteurs
- Riverains des hameaux concernés : cf feuille d'émargement disponible en Annexe
- EDF Renouvelables : Baptiste Rossignol, directeur de projet développement, Djella Bagoudou, responsable régionale développement Midi Pyrénées Limousin, Romain Stezycki, chef de projet développement

En distanciel : Hélène Saint Cast (au début et en fin de réunion) ; Damien Beaubert, agriculteur ; riverains des hameaux concernés

### Déroulé de la réunion

- Tour de salle
- Introduction
- Rappel des éléments de contexte
- Présentation de la proposition
- Message vidéo d'Olivier Pagnat
- Intervention des élus
- Compléments sur les modifications et le calendrier
- Temps d'échange

### Rappel du contexte du projet

- Le projet agricole de Saint-Hilaire est né de l'initiative d'un collectif de 7 agriculteurs du nord de la Haute-Vienne et d'EDF renouvelables. Il consiste à concilier sur un même site une production d'énergie (panneaux photovoltaïques) et une production agricole, en l'occurrence de l'élevage ovin.
- D'une puissance de près de 80MWc il contribuera à l'alimentation en électricité de 38 500 habitants (11% de la population de la Haute-Vienne).
- Un projet qui répond aux besoins du territoire et d'une filière de maintien et renouveler l'activité d'élevage ovin, emblématique de la région par l'installation de jeune agriculteur et la pérennisation des exploitations existantes)
- Un projet développé dans le respect des enjeux environnementaux du territoire : évitement des zones à enjeux (zones humides), maintien, renforcement et plantation de 10 kms de haies.

### Synthèse des échanges et de la présentation

Le support power point visionné est fourni avec le présent compte rendu.

Le contexte a été présenté.

Les éléments d'engagement des précédentes réunions ont été repris. En effet, lors de la réunion du 2 octobre 2024, les habitants de La Tâche et du Moulin présents à la réunion précédente s'étaient engagés oralement à ne plus s'opposer au projet à condition que les parcelles C137, C138, C140, C141, C151, C152 et C163 soient retirées du projet. L'ensemble des présents acquiescent et reconfirmement oralement cet engagement de principe.

EDF-renouvelables confirme officiellement la décision de retirer lesdites parcelles du projet. Cette décision a été prise collectivement après échange entre les élus, le collectif Sol'ailles et Edf Renouvelables.

Le présent compte tenu vient confirmer l'engagement de l'entreprise EDF Renouvelables de retirer les parcelles n° C137, C138, C140, C141, C151, C152, C163 du projet à l'issue de l'enquête publique.

Cette modification a été possible car :

- Elle permet le maintien du collectif Sol'Quailles
- Elle ne remet pas en cause l'équilibre économique du projet bien qu'elle engendre une perte de production équivalente à la consommation de 1250 habitants
- Elle ne remet pas en cause le planning prévisionnel du projet

La réunion s'est poursuivie par une prise de parole de Gilles Reynaud 2<sup>nd</sup> vice-président de la CC du Haut-Limousin-en-Marche (CC HLM) en charge des EnR et par Madame Odile Berger, maire de Saint-Hilaire-la-Treille.

Mr. Reynaud (GRE) rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce projet à savoir le besoin en énergie électrique qui va s'accroître dans les années à venir, ainsi que la nécessité de maintenir une filière ovine sur le territoire. Bien que traditionnelle, cette filière est aujourd'hui menacée. L'agriculture fait partie de la réponse à ces besoins. Sur le territoire de la CCHLEM, environ 1% de la surface sera dédiée à l'agriculture. Madame Berger complète cette introduction en précisant que ces projets contribuent à la reprise des exploitations, et qu'une vigilance particulière doit être portée à la proximité des exploitations.

Enfin, lors des échanges Gilles Reynaud précise que la CC HLM formulera une contribution lors de l'enquête publique au sujet du retrait des parcelles listées dans ce compte rendu.

Les éléments techniques relatifs à la faisabilité et au calendrier sont présentés. Ils figurent dans le support de présentation annexé au présent document. La réunion se poursuit par un temps d'échange avec l'ensemble des participants.

Bernadette Vogt, remercie EDF Renouvelables pour la considération de leur demande. Elle espère que les échanges continueront et rappelle qu'il est important d'avoir des traces écrites de ces derniers. .

Les riverains du projet de Saint-Hilaire-la-Treille confirment la nécessité pour les porteurs de projets d'informer et de concerter les habitants lors du développement des projets. En effet, certains riverains évoquent la nécessité d'avoir des énergies renouvelables et y sont favorables. Néanmoins les décisions sont rapides et que leur développement est important dans le département. Suit un appel au discernement la vigilance sur la nécessité d'impliquer les populations locales dès les phases amont du développement des projets. Ces derniers étant particulièrement attaché à la beauté du paysage et à son caractère ressourçant.

Les riverains ont émis des craintes sur les haies et ont demandé à ce qu'une attention particulière leur soit portée, notamment sur le choix des essences et sur les conditions de mise en œuvre afin de maximiser le taux de reprise tout en préservant les ressources en eau.

EDF renouvelables soucieux du dialogue territorial proposera des échanges avec les riverains en amont de la plantation des haies

Après ce temps d'échange, la réunion se clôture sur le calendrier pour la suite :

- Envoi d'un compte-rendu de la réunion de restitution
- Organisation d'une visite par EDF Renouvelables des haies récemment plantées chez un agriculteur du collectif

L'instruction du dossier se poursuivra ensuite par l'enquête publique vraisemblablement à l'automne

Documents annexés :

- Feuille d'enregistrement des coordonnées des présents
- Présentation power point

## Annexe 2 : Lettre d'information

### Un projet qui a du sens

**Soutenir les agriculteurs**

Les éleveurs subissent les fluctuations prix de la viande et les effets du changement climatique. De nouveaux reve-nus faciliteront l'évolution des exploitations sans remettre en cause leur cœur de métier.

**Préserver l'environnement**

Le projet Sol'Ouailles est compatible avec une agriculture sans intrant chimique et économe en eau. Il oriente les parcelles vers l'élevage ovin. L'ensemble des haies et corridors écologiques - versés aux collectivités - seront ainsi conservés, voire renforcés.

**Développer le territoire**

Le projet Sol'Ouailles prévoit l'installation de deux jeunes éleveurs. Il est source d'emplois et d'activités au travers d'un chantier de plus d'un an et d'une maintenance sur 30 ans. Les taxes et impôts bénéficient à tous.

**Participer à la transition énergétique**

En 2019, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie prévoyait de multiplier par cinq la production d'énergie solaire afin de répondre au défi de la transition énergétique. Le photovoltaïque sur terrains agricoles est un des moyens pour y parvenir.

#### DE LA CENTRALE AU FOYER : SUIVEZ L'ÉLECTRON !

**Production**

Dans la centrale, les modules transforment le rayonnement solaire en courant électrique continu.

**Transformation**

L'onduleur transforme le courant électrique continu en courant alternatif, utilisable par le réseau électrique.

**Utilisation**

Acheminé vers les entreprises et les foyers à différentes tensions, l'électricité est dans tous nos usages.

### Echangeons sur le projet

Jusqu'à la finalisation du projet soumis à l'instruction de l'Etat, le collectif Sol'Ouailles et EDF Renewables mènent une concertation avec les personnes concernées. Après des échanges avec les élus locaux, la parole est désormais au public.

**Quel objectif ?** Présenter et expliquer le projet, mais surtout définir ensemble un projet adapté au territoire.

**Sous quelle forme ?** 2 ateliers permettront d'aborder concrètement les caractéristiques du projet.

**2 ATELIERS** Salle des fêtes de S'-Hilaire-la-Treille

**11 octobre à 19h**

- Présentation du collectif Sol'Ouailles
- Le projet agricole et son intérêt local
- Le projet de production d'énergie

**18 octobre à 19h**

- Identification des enjeux (environnement, agriculture, hydraulique, paysages...)
- Propositions et réponses collectives pour leur intégration

Les ateliers accueilleront un maximum de 30 personnes. L'inscription préalable est obligatoire auprès du secrétariat de mairie de Saint-Hilaire-la-Treille, au 05 55 76 82 33.

Ils seront organisés selon les règles sanitaires en vigueur. Le port du masque sera obligatoire.

Vous ne pouvez pas assister aux ateliers ? Contactez Henry Cazalis ou Baptiste Rossignol, chez EDF Renewables, au 05 34 26 52 90.

## Agriculture et énergie photovoltaïque

un projet collectif en Basse-Marche

**ATELIERS DE CONCERTATION DU PUBLIC**  
Les 11 et 18 octobre

Tous les détails en page 4

Depuis bientôt deux ans, notre collectif d'agriculteurs locaux « Sol'Ouailles » œuvre pour concilier le maintien de l'activité agricole en Basse-Marche et la production d'électricité d'origine photovoltaïque. De la pérennisation de nos exploitations à la mise en place de circuits courts du champ à l'assiette, en passant par la production d'électricité renouvelable, cette démarche est vertueuse pour tous.

Après l'identification d'un secteur à la croisée des communes de Saint-Hilaire-la-Treille, Arnac-la-Poste et Mailhac-sur-Benaize, nous avons obtenu les accords de principe de la Chambre d'agriculture et des mairies pour engager les études sur le projet photovoltaïque. Nous nous sommes alors rapprochés d'EDF Renewables, partenaire spécialisé dans le développement des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, les études progressent et les contours de notre projet se dessinent : nous souhaitons en discuter avec vous, avant de soumettre notre projet à l'approbation des services de l'Etat.

Cette lettre d'information détaille les éléments clés du projet et vous invite à venir approfondir le sujet au cours de deux ateliers dédiés les 11 et 18 octobre prochains. En attendant de vous rencontrer, nous vous en souhaitons bonne lecture.

L'équipe projet Sol'Ouailles

### LE PROJET EN CHIFFRES

<b>1</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>1 000</b>	<b>50 000</b>
collectif d'agriculteurs	propriétaires et agriculteurs	hectares d'emprise maximale	brebis	personnes alimentées en électricité

\* Ce projet est en cours d'élaboration, ces chiffres sont donc indicatifs.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Le collectif Sol'Ouailles regroupe 10 agriculteurs de Basse-Marche engagés ensemble dans ce projet ambitieux : soutenir l'installation de jeunes éleveurs ovins sur le territoire, favoriser des filières agricoles courtes pour une alimentation de meilleure qualité et produire localement une énergie sans carbone.

EDF Renewables est la filiale du Groupe EDF dédiée au développement des énergies solaires et éoliennes, sur terre et en mer, ainsi qu'au stockage d'énergie. Depuis plus de 20 ans, les équipes d'EDF Renewables sont présentes à toutes les étapes de vie d'un projet. Elles accompagnent les agriculteurs vers une transition durable.

# La vie d'une centrale photovoltaïque en Basse-Marche

## Le développement

**3 ANS**

### Comment ça marche ?

Le projet débute avec la constitution du collectif Sol'Ouailles puis l'identification du secteur d'études en lien avec les élus locaux et la Chambre d'agriculture. Le collectif confie alors à EDF Renewables le pilotage des études, qui permettent de caractériser et d'évaluer les

principaux enjeux agricoles et environnementaux du site. Ces études aboutissent à une demande de permis de construire, qui sera déposée auprès de la Préfecture en décembre 2021. La phase de développement se conclut avec la décision du préfet d'autoriser ou non le projet.



## La construction

**1 AN**

### Comment ça marche ?

Le chantier débutera par l'aménagement des pistes et la pose de la clôture. Vient ensuite la réalisation des fondations, sous la forme de pieux. La centrale peut alors sortir de terre, avec les supports puis les modules photovoltaïques.

La dernière phase concerne l'installation des équipements électriques : câbles et postes. Autant que possible, ces travaux seront confiés à des entreprises locales.

## La centrale en fonctionnement

**30 ANS**

### Comment ça marche ?

Les panneaux convertissent le rayonnement solaire en courant électrique continu. Les installations électriques le transforment en courant alternatif puis en élèvent la tension.

L'électricité peut alors transiter sur le réseau local et national. La maintenance technique du site sera assurée par des équipes locales d'EDF Renewables.

## Le démantèlement

**1 AN**

### Comment ça marche ?

Dès la fin d'exploitation, EDF Renewables démantèlera l'ensemble des installations. Le site retrouvera ainsi un état naturel.

Ce démantèlement est financé par le versement d'une taxe à l'éco-organisme SOREN ([www.soren.eco](http://www.soren.eco)).

## DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR TERRES AGRICOLES

### Qu'est-ce que c'est ?

C'est une production d'énergie solaire adaptée pour maintenir la vocation agricole des parcelles.

### Pourquoi des moutons ?

L'élevage ovin est particulièrement adapté : les moutons entretiennent la végétation sur le site et bénéficient en même temps de surfaces abritées. C'est gagnant/gagnant !

### Quel objectif ?

Le soutien du collectif Sol'Ouailles et l'investissement de tous les acteurs permettront de favoriser l'installation d'un éleveur ovin et la création d'une filière locale du producteur au consommateur.

## ILS FONT LE PROJET...

### Collectif Sol'Ouailles par Olivier Pagnat, président

Ce projet prévoit de poser des panneaux assez espacés. On produira ainsi plus d'herbe toute l'année, sans engrais.



Les panneaux espacés pourront s'adapter à une exploitation mécanisée

Les revenus générés permettront de moderniser les exploitations et de consolider l'activité d'élevage. C'est essentiel car nos conditions d'élevage, notre bocage et nos haies. Nous avons construit ensemble ce projet sur cette base essentielle.

Nous avons demandé à EDF Renewables de s'adapter à nos conditions d'élevage, notre bocage et nos haies. Nous avons construit ensemble ce projet sur cette base essentielle.

### Communauté de communes Haut-Limousin en Marche par Gilles Reynaud, vice-président

Au travers de nos démarches de planification, nous sommes engagés dans la production d'énergies renouvelables. Avec notre espace, notre soleil et nos éleveurs ovins, nous avons les ingrédients pour y parvenir.

Le mot d'ordre est la complémentarité : complémentarité entre production d'herbe et production d'énergie, complémentarité ville-campagne, complémentarité de revenus pour les éleveurs ovins.

Et n'oublions pas que c'est un mode de production durable, qui favorise la biodiversité dans nos prairies et qui crée des emplois en zone rurale.

### EDF Renewables par Henry Cazalis, directeur du projet

Nos centrales s'adaptent à leur environnement, et particulièrement aux terres agricoles. À tous les niveaux, nos études montrent que ça marche : les rendements et la qualité nutritive du végétal sont maintenus, tandis que la richesse de la flore augmente.

Pour y parvenir, l'artificialisation des sols est minime. Pour couvrir les besoins électriques d'une ville de 5 000 habitants, on artificialise l'équivalent d'une maison d'habitation.



« Ce projet est une aubaine pour l'écologie, pour le territoire et pour l'agriculture. »

## Annexe 3 : Bilan de concertation



### Projet collectif agricole et photovoltaïque en Basse-Marche

## BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

### Le contexte de la concertation

Depuis 2019, plusieurs agriculteurs des communes de Saint-Hilaire-la-Treille, Mailhac-sur-Benaize et Annac-la-Poste se sont réunis au sein du collectif Sol'Qualités. Ils ont l'objectif de maintenir et renforcer l'activité agricole en Basse-Marche, en mutualisant leurs moyens et en développant un ambitieux projet photovoltaïque.

Le projet présenté aux habitants du territoire consiste en la réalisation d'une centrale solaire sur une emprise maximale de 100 hectares, avec des spécifications techniques tenant compte des méthodes d'élevage de brebis. Il est le fruit d'un travail conjoint du collectif Sol'Qualités et d'EDF Renouvelables, filiale du Groupe EDF dédiée au développement des énergies solaires et éoliennes.

Ce sont ainsi 1000 brebis qui pourraient un jour paître sous ces panneaux, capables de couvrir les besoins en électricité de 42 000 personnes.

### L'information du public

En septembre 2021, une plaquette de 4 pages été diffusée aux habitants des 3 communes concernées. Elle présente les grandes lignes du projet et invite les habitants à participer à deux ateliers, les 11 et 18 octobre à Saint-Hilaire-la-Treille.

### Le public a répondu présent

Les deux ateliers avaient pour objectifs d'informer le public mais aussi de nourrir le projet à partir de l'expertise des habitants. Le Collectif Sol'Qualités, EDF Renouvelables et la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille ont donc opté pour un format réduit, avec 30 personnes maximum par atelier, ce qui facilite la prise de parole de chacun et les échanges constructifs.

Chaque atelier a rassemblé une trentaine de participants durant plus de 4h. Les échanges se sont poursuivis tard en soirée, démontrant ainsi l'intérêt du public pour le projet et pour la concertation proposée. Le deuxième atelier s'est déroulé sous la forme de 3 tables thématiques (agriculture, environnement et paysages) avant une mise en commun des travaux de chacun.



### Un projet mieux compris et enrichi

#### *Appréhender un projet singulier*

Le premier apport des ateliers a été la meilleure compréhension par les participants d'un projet différent des autres initiatives locales de production d'énergies renouvelables, et original à plus d'un titre :

- par ses porteurs : le projet a été initié par un collectif d'agriculteurs, qui s'est ensuite rapproché d'EDF Renouvelables pour le développer techniquement ;
- par ses objectifs : le volet agricole, et notamment l'installation deux jeunes agriculteurs, est son cœur ;
- par son approche technique : les premières contraintes techniques dont EDF Renouvelables a dû tenir compte concernaient les techniques d'élevage.

A l'occasion des ateliers, le public a demandé si le projet pourrait être ouvert à un investissement public, voire citoyen. La communauté de communes et les porteurs du projet s'y sont montrés ouverts. Cela constituerait un revenu local supplémentaire, en plus des taxes collectées par les collectivités et des loyers perçus par les membres du collectif.



### *Aller le plus loin possible dans la complémentarité élevage / photovoltaïque*

Le public a fait part de ses interrogations sur la pousse de l'herbe sous les panneaux. En effet, on pourrait penser que la diminution de l'ensoleillement lui nuit. Au cours des ateliers, des experts du monde agricole ont affirmé que la présence de panneaux suffisamment espacés pourrait au contraire permettre une pousse plus régulière, en protégeant les prairies des sécheresses estivales. En cela, l'approche est nouvelle et encore peu documentée ; Sol'Ouailles et EDF Renouvelables se sont donc engagés d'une part à informer ses partenaires sur les dernières études en la matière, et d'autre part à assurer un suivi rigoureux des rendements, avec un comparatif avant et après l'implantation des panneaux.

Concernant la technique de réalisation du projet, EDF Renouvelables s'est engagée lors de l'atelier à inscrire les particularités techniques dans le permis de construire. Ainsi, il a déjà été acté de surélever les panneaux. Des réflexions sont aussi en cours sur l'utilisation de panneaux « monopieux », pour faciliter le fauchage. L'atelier a aussi mis en évidence la nécessité d'adapter les équipements de fauchage pour limiter la projection de pierres pouvant endommager les panneaux.

La complémentarité avec l'agriculture peut aussi passer par la fiscalité perçue par les collectivités. Celles-ci pourraient soutenir le développement de serres et d'un atelier de découpe.

### *Prendre en compte l'importance des haies*

Les haies sont un marqueur essentiel des paysages de Basse-Marche. A la demande des habitants, EDF Renouvelables a pris l'engagement de conserver les haies existantes et d'en planter de nouvelles là où cela était possible et pertinent. Cela concerne 10 000 m de haies.

Ces haies seront plantées dès la préparation du site, ce qui leur accordera une année supplémentaire de croissance avant la finalisation du projet.

### *Protéger le bois de Bouéry*

Les porteurs du projet ont tenu à rassurer les habitants sur le risque incendie : le SDIS a été consulté dans la conception du projet et a formulé des recommandations. Le projet prévoit la présence de trois réserves d'eau sur la centrale et une obligation de distance de sécurité de 8 mètres entre les panneaux et les premiers arbres.

Par ailleurs, EDF Renouvelables est assuré dans le cas de chutes d'arbres sur les panneaux dégageant tous les propriétaires riverains de leurs responsabilités. Par ailleurs, les exploitants signeront un contrat leur confiant l'entretien des haies.

### *Anticiper les effets sur les paysages*

La préservation des haies est le meilleur moyen de maîtriser l'impact paysager du projet, qui sera invisible pour la majorité des habitations environnantes.

Cependant, les habitants ont souligné la spécificité du hameau de Plonneaud, bordé par un autre projet photovoltaïque. En réponse, EDF Renouvelables a proposé la réalisation de prises de vue particulières du hameau et la mise en place de mesures spécifiques à discuter avec les habitants. L'étude d'impact en cours de réalisation intègre un volet sur les « effets cumulés » des différents projets.

### *Encadrer le développement des énergies renouvelables sur le territoire*

Des habitants se sont montrés inquiets d'un développement mal maîtrisé des énergies renouvelables sur le territoire, qui aboutirait à une saturation. Face à cette inquiétude légitime, Gilles Reynaud, vice-président de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche a tenu à apporter des précisions :

- Le développement des énergies renouvelables en toiture seulement ne permettrait d'atteindre que 10 % des objectifs de l'intercommunalité ; il faut donc développer des projets au sol, à condition de le faire dans le respect du territoire.
- Le Plan Local d'Urbanisme n'est pas le seul élément de référence pour le développement des projets. Avant d'autoriser un projet, l'Etat réalise une instruction rigoureuse, en consultant par exemple les acteurs du monde agricole.
- La communauté de communes est accompagnée par l'Institut Français du Développement Durable (IFRADD) pour formaliser une approche exigeante à ce niveau, et la traduire par une charte encadrant un développement ambitieux mais raisonné.

*A l'issue des ateliers, le collectif Sol'Ouailles et EDF Renouvelables se sont engagés à maintenir un dialogue régulier avec les collectivités, qui informeront le public de la progression du projet.*

## Annexe 4 : Informations intégrées ou associées au bulletins municipaux de 2025 des communes de Saint-Hilaire-La-Treille et Mailhac-sur-Benaize



Pris de cours, un élan de solidarité s'est déclenché entre les 3 organismes et les treillhiatois. Après plusieurs réunions, l'organisation s'est mise en place avec la répartition des tâches de chacun : hébergement, restauration, animation avec confection de jeux en bois réalisés par Daniel et Marie-Laure. Rien n'a été laissé au hasard, ce qui a fait que cette journée a été une réussite.

Un grand merci à tous les bénévoles.

A l'occasion de l'assemblée générale de l'association, Saint Hilaire La Treille a eu la joie d'accueillir une centaine de participants venant des Saint Hilaire des quatre coins de la France.

Comme chaque année, l'accueil a été très chaleureux et on a eu un réel plaisir à se retrouver. Ces rencontres laissent des souvenirs inoubliables.

### L'assainissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la compétence « assainissement » est devenue communautaire.

Carole Breuil technicienne en la matière, nous a présenté le diagnostic afin d'évaluer les travaux à réaliser par ordre de priorité. Leur financement sera étalé sur 10 ans sous forme d'allocation compensatrice.

Toutefois, les employés communaux continueront à entretenir les stations. Ils seront mis à disposition de la Communauté de Communes moyennant une compensation financière.

### Les logements communaux

- Maison aux volets bleus

Camille MARTIN et Julien GENTY ont accédé à la propriété, ils ont donc libéré la maison le 15 juillet 2024.

Le 1<sup>er</sup> août, Monsieur Pierre GRANGE a pris la suite mais pour des raisons professionnelles, il a quitté le logement le 31 décembre 2024.

Mme Cendrine CEYRAT a eu un coup de cœur et va s'y installer au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Logement 8B

Simon CAMUS a également accédé à la propriété et a libéré son logement le 31 octobre.

- Logement 4B

M. Carol KUNCIK et Mme Monique CHENTRE louent le logement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

- Maison Villersot

La vente n'est pas fructueuse, toujours pas d'acquéreur ; la mise à prix est de 43 000€ net vendeur.

### Fait divers :

En avril 2024, une fusillade a eu lieu au hameau « La Chapelle ».

Il s'agissait d'un règlement de compte entre 2 communautés des gens du voyage.

Suite à cet incident, les familles « Lousallot » et « LaFleur » ont quitté le village.

Le calme et le bien vivre à La Chapelle ont repris leur place.

### Information :

Le projet agricole porté avec le collectif Sol' Qualités et EDF Renouvelables initié en 2019 par sept exploitants agricoles des communes de St Hilaire la Treille et Mailhac sur Benaize, est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat pour l'obtention de son permis de construire. Un appel à candidatures vient d'être lancé pour permettre l'installation de deux jeunes éleveurs ovins sur les terres du futur projet.

Mené avec la filiale du groupe EDF, EDF Renouvelables, le projet consiste en effet à installer des panneaux photovoltaïques au-dessus des troupeaux de brebis. Les moutons y pâtureront à l'ombre, s'y abriteront des aléas climatiques et profiteront d'une bonne pousse de l'herbe.

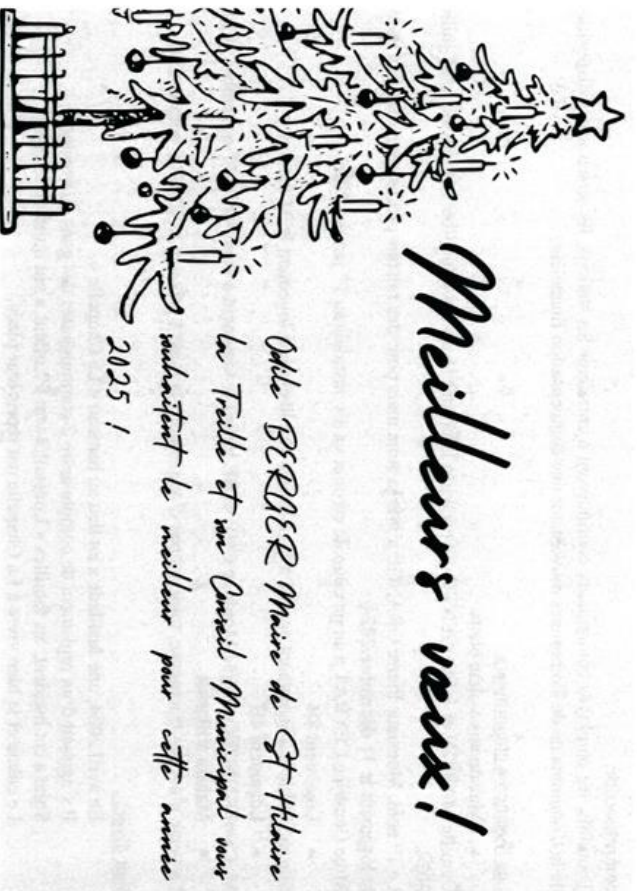
Pensé comme une solution d'adaptation face au changement climatique et d'amélioration du bien-être animal, le projet s'attache à relever deux défis principaux :

- Pérenniser et renouveler la filière ovine locale, et le maintien de la production, notamment grâce à l'installation de jeunes agriculteurs,
- Produire une électricité bas carbone pour l'équivalent de la consommation annuelle de 38 000 personnes

Un avis partagé par les élus des Conseils Municipaux des deux communes concernées par le projet, qui ont délibéré favorablement en fin 2019 et début 2020.

Un avis partagé par la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche ainsi que par les représentants locaux agricoles qui ont donné un avis favorable à l'unanimité en Commission des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDEPENAF) en juin 2023.

Après des phases d'échanges avec les habitants en 2021 et 2024, le projet devrait faire l'objet d'une enquête publique cette année 2025.



*Meilleurs vœux!*

*Oùle BERGER Maire de St Hilaire  
la Treille et son Conseil Municipal vous  
souhaitent le meilleur pour cette année  
2025 !*

### Informations sur le projet agrivoltaïque de St-Hilaire & Mailhac (Février 2025)

Le projet agrivoltaïque porté avec le collectif Sol'Ouailles et EDF Renewelables initié en 2019 par sept exploitants agricoles des communes de St Hilaire la Treille et Mailhac sur Benaize, est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat pour l'obtention de son permis de construire. Un appel à candidatures vient d'être lancé pour permettre l'installation de deux jeunes éleveurs ovins sur les terres du futur projet.

Mené avec la filiale du groupe EDF, EDF Renewelables, le projet consiste en effet à installer des panneaux photovoltaïques au-dessus des troupeaux de brebis. Les moutons y pâtureront à l'ombre, s'y abriteront des aléas climatiques et profiteront d'une bonne pousse de l'herbe.

- Pérenniser et renouveler la filière ovine locale, et le maintien de la production, notamment grâce à l'installation de jeunes agriculteurs,
- Produire une électricité bas carbone pour l'équivalent de la consommation annuelle de 38 000 personnes

Un avis partagé par les élus des Conseils Municipaux des deux communes concernées par le projet, qui ont délibéré favorablement en fin 2019 et début 2020.

Un avis partagé par la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche ainsi que par les représentants locaux agricoles qui ont donné un avis favorable à l'unanimité en Commission des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CODEPENAF) en juin 2023.

Après des phases d'échanges avec les habitants en en 2021 et 2024, le projet devrait faire l'objet d'une enquête publique courant 2025.



Photo : centrale solaire EDF Renewelables à Ste Tulle